



Calendrier Décembre 2023

Mercredi 06/12	Permanence tous local	17h30
Samedi 09/12	Cours de paléo inscrits local	09h00
Présentiel et distanciel Bruno GACHET		
Mercredi 13/12	Permanence tous local	17h30
Vendredi 15/12	Lecture d'actes tous local	17h30
Présentiel ou distanciel Jean Marc DUFRENEY		
Mercredi 20/12	Permanence tous local	17h30
Mercredi 27/12	Permanence tous local	17h30

La permanence des mercredis (y compris les jours d'atelier) est assurée sans sujet préalable.

Janvier 2024

Mercredi 03/01/2024	Permanence tous local	17h30
Vendredi 05/01/2024	Lecture d'actes tous local	17h30
Présentiel ou distanciel Jean Marc DUFRENEY		
Mercredi 10/01	Permanence tous local	17h30
Samedi 13/01	Cours de paléo inscrits local	09h00
Distanciel uniquement Bruno GACHET		
Mercredi 17/01	Permanence tous local	17h30
Mercredi 24/01	Permanence tous local	17h30
Mercredi 31/01	Permanence tous local	17h30

Certaines permanences se tiennent désormais sur rendez-vous . Il s'agit :

du Dépannage Latin pierrotblazy@orange.fr
Et de l'atelier informatique serge.michel73@free.fr
De l'aide à la recherche : odile.romanaz@orange.fr

Animations



Papillotes et chocolats
Vendredi 29 Décembre 2023

A 18 h

Au local de Villargondran

Des précisions vous seront adressées directement par mail début décembre quant au déroulement de ce moment de convivialité et aux modalités d'inscription.

En projets : Dates à déterminer : Visite de la centrale du Bugey, sortie aux Archives, collecte d'archives

Communauté « La Famille »

Qui est La Famille, cette communauté secrète qui vit de nos jours encore, repliée sur elle-même en plein Paris ?

Cette communauté née en 1892 regroupe 8 familles qui ont fait le choix de se marier uniquement entre elles. Cette communauté religieuse chrétienne est issue du mouvement janséniste, lui-même né au 17^{ième} siècle. Elle regroupe 8 patronymes (**Déchelette, Thibout, Havet, Sandoz, Fert, Pulin, Maître et Sanglier.**), au total 4000 personnes en 2021. Les membres de La Famille sont persuadés qu'ils sont les élus de Dieu et qu'ils ne doivent pas se laisser contaminer par les mœurs du monde. Il convient alors de ne pas fréquenter tout ce qui est « en dehors » mais de vivre en vase clos, entre soi.

L'endogamie est la règle absolue. Parmi les contraintes donc, il faut s'épouser entre cousins à l'âge adulte. Ils se marient environ vers l'âge de 20 ans et doivent choisir entre une soixantaine de cousins, cousines mais ne sont pas toujours déclarés à l'état civil. Contraception et divorce sont interdits. On note que la majorité des enfants sont scolarisés (les tantes sont les enseignantes). Le groupe a son propre langage ésotérique.

Il y a toujours un attachement aux métiers manuels, à la volonté de fabriquer quelque chose. La majorité des métiers exercés par les membres sont liés à l'artisanat ou la technique. « Il est interdit de travailler dans le domaine juridique, car la loi divine prévaut, ou dans les métiers de la santé, car Dieu seul est maître des corps. » Les professions commerciales sont mal vues. Les femmes sont nombreuses à ne pas travailler ; elles élèvent leurs enfants ou travaillent dans la couture. Elle ne se coupent pas les cheveux, ne portent pas le pantalon. Le rouge est banni (couleur du Malin) ainsi que le blanc (réservé à Dieu).

Ils attendent patiemment la fin du monde. Il n'y a pas de prosélytisme, pas de clergé, pas de gourou, et ils ne représentent aucun danger pour la société. On ne peut donc pas les rapprocher de la notion de secte, étant entendu que cette notion n'existe pas sur le plan juridique en France. « Mais le groupe répond tout de même à certains des critères qui définissent les dérives sectaires, comme la sujétion psychologique et surtout l'endoctrinement des enfants. La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), s'est intéressée au cas de "La Famille" en 2017 à travers une note mais cette structure est dénuée de pouvoir d'investigation, donc ça n'a débouché sur rien. De plus, il n'y a pas de prise juridique, il n'est pas interdit de se marier entre cousins ».

Il y a des dissidents qui, comme pour une secte, quittent la Communauté, abandonnent tout et racontent.

Il est indéniable que « SOLIDARITE » est leur maître mot. Mais le constat est qu'il règne une véritable Omerta au sein de cette Communauté.

Pour en savoir plus : de Suzanne Privat, « La Famille, itinéraire d'un secret »

Josette Limousin

A la découverte des prisons royales

A l'occasion des 2 journées européennes du Patrimoine les 16 et 17 septembre 2023, la commune de Saint Jean de Maurienne a proposé, entre autres activités, expositions, visites, **une conférence intitulée « Justice et prisons royales à St Jean de Maurienne »**, conférence animée par le Président de Maurienne Généalogie : Jean Marc Dufreney. Réunie dans la salle du Conseil Municipal, une trentaine de personnes s'est montrée très attentive

On allait parler de justice au XVIII^e siècle et des prisons de la ville entre 1760 et 1790, juste avant la Révolution. Impossible hélas d'en faire la visite pour des raisons de sécurité car les lieux sont délabrés et il y a des risques d'effondrement. Ce qu'on sait aujourd'hui du fonctionnement de ces prisons et de l'organisation de la Justice de cette époque n'est pas écrit dans les livres. Pour le découvrir, il faut prendre connaissance avec soin des affaires traitées dans cette période afin de découvrir et donc de reconstituer la vie des prisons.

En quelques mots, **quelle est l'organisation de la justice à cette époque ?**

Plusieurs juridictions siègent dans la vallée, la principale, basée à St Jean de Maurienne est la Judicature Mage qui traite des peines affectives ; les autres juridictions s'occupent des peines pécuniaires. Parallèlement, il existe un juge à l'Evêché.

Dans la période qui nous intéresse, on dénombre plus de 800 affaires en 30 ans : 350 pour vols, 100 pour homicides, 100 pour coups, 100 pour violences, 17 pour infanticides (pour ces derniers, les peines sont lourdes). Quant au reste, il s'agit de contrebandes, port d'armes, rebellions, suicides, affaires de mœurs, abus...

La justice de l'époque a peu de moyens : les preuves sont difficiles à obtenir, les moyens techniques inexistant (pas d'empreintes, ni d'ADN !) et les moyens humains sont très aléatoires. En effet, les prévenus sont souvent issus de villages avec une organisation clanique, une complicité entre les habitants et donc un certain mutisme, lié aussi à la crainte des représailles. Et pour compliquer encore, dans 2 affaires sur trois, on assiste à une fuite des accusés !

De plus, les officiers de justice, les geôliers sont corrompus ; la complicité est passive ou active. Rappelons que ce sont des fonctions exercées la plus souvent par des journaliers, fonctions et non des métiers, mal rémunérées.

Cependant, la justice a deux outils efficaces : d'une part, elle a toute légitimité à se saisir des biens du prévenu et/ou du condamné (plus de retour possible à la maison et plus de moyens de subsistance), et d'autre part elle utilise des espions (souvent un étranger au village).

La procédure type se déroule de la manière suivante (pour un meurtre par exemple) : découverte du cadavre, constat et instruction par les autorités qui diffèrent selon le lieu (châtelain, notaire, avocat fiscal, procureur et greffier, juge de l'évêché), examen par un « chirurgien » (qui est à l'époque un soigneur, rebouteux, infirmier...), rapport, interrogation des témoins directs et indirects, saisie aux corps des accusés, emprisonnement et interrogatoires, « question » (c'est un euphémisme, c'est la torture utilisée quand il y a de fortes présomptions de culpabilité), saisie des biens, rappel au tambour devant le domicile de l'accusé ou le tribunal. Puis vient la sentence, le Sénat fait systématiquement appel s'il s'agit d'homicide ; ce dernier valide, augmente ou diminue la peine (2 fois sur 3 il montre plus de clémence), complément d'enquête, conclusion et nouvelle sentence.

Rappelons que la prison n'est pas une peine en soi, elle est plutôt préventive. Les autres peines sont les amendes, bannissements, pendaisons (surtout pour parricide, fraticide, infanticide : on ne touche pas à la famille ...) et les galères.

Après leur condamnation, les détenus restent quelque temps dans les prisons de la ville dans laquelle ils ont été jugés, puis condamnés, jusqu'au prochain départ organisé pour les bagnes et les galères. La chaîne part au printemps de Haute Savoie jusqu'à Villefranche sur Mer; les prisonniers sont escortés de gardiens, et enchaînés tous ensemble, soit au cou, soit aux chevilles. Le plus souvent, ils font le trajet à pied pendant des mois, sont hués sur leur passage et un grand nombre décède en route.

Comment se déroule le quotidien dans la prison royale ? Les repas sont pauvres (le pain du Roi et la soupe), le juge Mage y fait une visite hebdomadaire, et les geôliers, 2 visites quotidiennes (ce sont eux aussi qui alimentent en bûches les foyers pour le chauffage). A l'époque, il y avait 5 cachots (4 pour hommes et 1 pour femmes). La cour intérieure est importante, les détenus y passent la plus grande partie de leur temps. Au centre se trouve une chapelle et l'aumônier (Le Chanoine Guéraz assiste les détenus). On peut dire que la sureté est quasi inexistante et les évasions sont courantes, même si elles sont sévèrement punies (**estrapade*)

La conférence, riche d'informations, est illustrée par les récits de 3 affaires.



* « *L'estrapade est une méthode de torture où le bourreau attache les bras de la victime à des cordes, le plus souvent dans le dos, puis la hisse jusqu'à la suspendre et la laisse tomber brusquement, mais sans laisser le corps toucher terre. Cela provoque une dislocation des épaules accompagnée d'une intense douleur. Des poids*

sont parfois fixés aux pieds de la victime pouvant entraîner l'arrachement des membres. »

Josette Limousin d'après Jean Marc Dufreney

Saga des Borjon

Les 21 et 22 octobre, Maurienne Généalogie a organisé une « cousinade » autour de ce patronyme à Saint Julien Montdenis.

Nous avons le plaisir de vous annoncer, mi décembre 2023 un **bulletin Hors Série**, qui relatara la genèse de cette grande aventure et son déroulement sur ce week-end d'octobre.

Recueil des Délibérations et Actes officiels relatifs à la réunion de la Savoie à la France en 1860 parus dans « Le Moniteur Universel » par Joseph Filsnoël (suite)

Comme annoncé dans le bulletin de septembre 2023, je vous livre ci-après un second article extrait de l'ouvrage ci-dessus.

Traité de S.M le Roi de Sardaigne signé à Turin Paris, le 24 Mars 1860

« Le traité par lequel Sa Majesté le Roi de Sardaigne consent, sous réserve de la sanction des chambres, à la réunion de la Savoie et de l'arrondissement de Nice à la France, a été signé aujourd'hui à Turin. En voici les principales dispositions :

Art 1, le Roi de Sardaigne consent à la réunion de la Savoie et de l'arrondissement de Nice à la France, et renonce pour lui et ses descendants et successeurs, en faveur de l'Empereur des Français, à ses droits sur ces territoires. Cette réunion sera effectuée sans nulle contrainte de la volonté des populations et les deux Gouvernements se consacreront sur les meilleurs moyens d'apprécier et de constater les manifestations de cette volonté.

Art 2, le Roi de Sardaigne transfère les parties neutralisées de la Savoie aux conditions auxquelles il les possède lui-même, et l'Empereur des Français promet de s'entendre à ce sujet tant avec les puissances représentées au Congrès de Vienne qu'avec le Confédération Helvétique.

Art 3, 5, et 5, Des commissions mixtes détermineront les frontières des deux Etats et seront chargées de résoudre les diverses questions incidentes auxquelles donnera lieu la réunion.

Art 6, Les sujets Sardes originaires de la Savoie et de l'arrondissement de Nice jouiront pendant l'espace d'une année de la faculté de réclamer la conservation de la nationalité sarde. »

On écrit de Turin par le télégraphe :

Turin cinq heures et demie du soir.
Le Sénat vient d'approuver le traité qui réunit la Savoie et l'arrondissement de Nice à la France.

Votants : 102 Pour : 92 Contre : 10

Arrivée à Chambéry de 2 compagnies du 80^e de ligne, le 29 Mars (extrait d'un rapport officiel).

« Deux compagnies sont arrivées hier, dans une tenue remarquable eu égard aux temps affreux. La garde nationale a pris spontanément les armes et s'est portée à leur rencontre ; toutes les maisons étaient pavisées de drapeaux français.

La population de la ville de Chambéry et des campagnes environ-

-nantes était accourue sur le passage des troupes françaises en masses tellement compactes que l'on pouvait à peine avancer, au milieu des cris fanatiques de « Vive la France ! Vive l'Empereur !. A la nuit, la ville entière s'est illuminée. Nos braves soldats n'avaient pas encore vu un enthousiasme pareil, même en Italie ; c'est un fait vraiment significatif quand on connaît le caractère froid des Savoisiens. »

Chambéry, le 31 mars 1860

« **le Conseil Municipal de Chambéry**, réuni en assemblée générale, a voté par acclamation l'adresse ci-jointe à S.M. L'Empereur :

« Sire, la Savoie est heureuse de pouvoir vous témoigner officiellement la joie qu'elle éprouve de sa réunion à la France.

L'accueil gracieux et bienveillant que vos Majestés ont daigné faire à nos députés a excité le plus grand enthousiasme parmi nous.

Chambéry, cette ville éminemment française dont votre auguste parole a rassuré tous les intérêts, vous doit Sire une profonde reconnaissance pour le grand œuvre que vient d'accomplir, sans morcellement de notre pays, le traité du 24 mars 1860. Les générations futures ne l'oublieront jamais.

Les Savoisiens ont le culte du cœur. Les noms de Napoléon III, d'Eugénie et du jeune Prince qui doit perpétuer votre dynastie, seront désormais pour nous le symbole de l'attachement le plus absolu et d'une fidélité à toute épreuve. »

« **Le Conseil Communal d'Albertville** : « Sire, par un bonheur sans exemple, nous voyons, sans guerre, sans révolution, sans félonie, nos vœux accomplis, nos sympathies couronnées et ce bonheur, Sire, nous le devons aux vues sages et bienveillantes de votre Majesté. Française par la langue, par les mœurs, par le cœur, la Savoie a toujours respecté sans se plaindre la barrière factice qui la séparait de la France. L'honneur la liait à l'illustre maison dont elle fut le berceau : plutôt que de forfaire à l'honneur, elle a su sacrifier ses intérêts et imposer silence à ses aspirations... Nous accueillons avec empressement cette royale décision pour unir nos destinées à celle glorieuse de votre puissant Empire »

Relevés par J. Limousin

Rues Joseph Désogus et Jean de Styczinsky

Il existe à St Jean de Maurienne, dans le même quartier, dans le haut de la ville, deux rues voisines qui portent ces 2 noms, pour la simple raison que ces deux hommes sont des personnages connus dans notre vallée et qu'ils ont un lien entre eux.

Fin 2022, le pont Désogus à la sortie de St Jean de Maurienne vers le cimetière Beau soleil a été inauguré après des travaux de reconstruction : une passerelle pour piétons et cyclistes et une voie fraîchement refaite pour voitures et camions. Le Bonrieu, qui s'écoule sous ses piliers est maintenant bien contenu par une digue renforcée. Le site est embelli notamment avec un monument funéraire dédié à la mémoire de Joseph Désogus.



Mais qui était Joseph Désogus ?

Né le 21 octobre 1919 à Chambéry, il fut exécuté le 23 Aout 1944 à St Jean de Maurienne, en raison de ses activités de Résistant. Marié à une cultivatrice de Fontcouverte (Albertine Alba), il résidait à la Combe des Moulins et travaillait comme employé à l'usine Alais Froges et Camargue (plus connue par la suite sous le nom de Péchiney).



En avril 1944, une unité de la Wehrmacht composée de russes s'établit à St Jean et lors des combats pour la libération, les résistants essayent de les faire désertre. Le 20 Aout 1944 à 20 h, Désogus, accompagné de J de Styczinsky et de deux autres résistants se rendent au poste de garde du pont de Beausoleil pour les faire désertre. Hélas, ils tombent dans un piège et trouvent la police allemande à la place des russes. Leurs deux compagnons réussissent à fuir mais Désogus et Styczinsky sont arrêtés et inter-

nés dans la prison de l'Hôtel de l'Europe.

Là, ils furent torturés pendant plusieurs jours par des hommes de l'Einheit 17919B, une unité spéciale. Peu avant la libération, ils furent exécutés et leurs corps enterrés dans les jardins de l'hôtel de l'Europe ; c'est un soldat allemand qui indiqua le lieu exact à une habitant de St Jean. Leurs dépouilles furent retrouvées. Leurs tortionnaires ne les avaient pas épargnés, tous deux avaient les membres brisés. Désogus a été reconnu mort pour la France et médaillé comme Résistant.

Jean de Styczinsky, est né le 10 Novembre 1913 à Ugine, de père polonais. Sa mère était la sœur de Paul Girod, fondateur des Acieries du même nom. Déclaré français en 1934, il poursuit des études d'ingénieur et en 1944, il occupe un poste à la Centrale Electrique des Usines Renault (Usine du Temple) à St Michel de Maurienne.



Alors que son père et son oncle sont des acteurs de la collaboration économique, lui au contraire rejoint les rangs de l'Armée Secrète sous le pseudonyme de Lieutenant Paul. Il fut organisateur sur le secteur de St Jean et commandant des maquis.

Comme Désogus, il connut une bien triste fin. Un monument à sa mémoire a été érigé à Saint-Jean de Maurienne, dans le quartier de la Fourmache à l'angle de la rue baptisée à son nom et du boulevard Pasquier. (Voir colonne de gauche)

Josette Limousin

Lanné mil sept cent sept St Jean le Chevelu (paroles de vigneron !)

« Lon a eu des vins qui par leur grande maturité sonts poussé avant mesme lhyver et le vin a esté si rare je veux dire le franc quil a surpassé de beuacoup le prix ordinaire revenant dans Chambéry particulièrement a dix sols la botelle lon tient que si on avoit vandangé huitcs jours plus tost que le raisin ayant encore verdeur qui luy auroit servy de preservattif contre la corruption il auroit infailliblement plus résisté a son desordre car quand la chaleur a donné sur le vin se voyant par une cause estrange dans le mouvement il sest trouvé questant sans esprit il a faillit ceder et se corrompre et surtout les vins délicats car plus la chose est delicatte plus facile elle est a se corrompre et cela est si seur que les vins du costez du villards on exellé et se son conservés preferablement aux nos-tres. »

Josette Limousin